

## Critères spécifiques pour l'utilisation de la déclaration en ligne

Conformément aux Conditions Générales du Contrat d'adhésion à Fost Plus, Fost Plus a déterminé des critères spécifiques (ci-après « **Critères** ») pour l'utilisation de la déclaration en ligne (la possibilité de la déclaration en ligne est désignée ci-après par le terme « **Service** »).

En utilisant le Service, vous reconnaissez avoir lu, compris et accepté ces Critères. Dans le cas de ePack, chaque fois que Fost Plus est mentionné ci-dessous, 'Val-I-Pac' est également concerné.

### 1. Description du Service

Le Service permet aux membres de Fost Plus de remplir une déclaration électronique pour les emballages ménagers (et les emballages industriels dans le cas d'ePack) et de l'envoyer à Fost Plus, si bien que Fost Plus peut aider ses membres à se conformer aux obligations légales de reprise et d'information qui incombent à un responsable d'emballages.

### 2. Utilisation du Service

Vous vous engagez à utiliser le Service de bonne foi. Seulement à titre d'exemple (et sans aucune limite), vous vous engagez par conséquent lors de l'utilisation du Service :

- à ne poser aucun acte susceptible de violer des dispositions légales;
- à ne placer aucun contenu préjudiciable (en particulier des virus ou spyware) sur les systèmes de Fost Plus;
- à ne poser aucun acte visant à obtenir l'accès aux comptes d'autres utilisateurs du Service et/ou à la base de données des clients de Fost Plus;
- à ne poser aucun acte visant à surcharger l'infrastructure de Fost Plus ou à perturber le bon fonctionnement du site internet;
- à ne poser aucun acte visant à contourner les mesures prises par Fost Plus pour éviter ou limiter l'accès à l'infrastructure;
- Etc.

Fost Plus a le droit de suspendre immédiatement votre compte en cas de non-respect du présent article.

### 3. Responsable

L'entreprise affiliée désigne un responsable (« **Responsable** ») qui est chargé de la gestion des utilisateurs au sein de l'entreprise propre.

Le Responsable doit s'inscrire sur [www.efost.be](http://www.efost.be). Veuillez lire à cette fin notre [Politique de confidentialité](#) avant d'utiliser le Service.

Seul un Responsable peut être désigné pour une entité juridique qui est identifiée par un numéro d'entreprise.

Après un contrôle préalable concernant la personne qui se connecte en tant que Responsable, Fost Plus octroie au Responsable ses accès et droits.

Dès que le Responsable est validé par Fost Plus, les responsabilités suivantes lui incombent :

- le Responsable crée les utilisateurs, détermine à quels contrats (=numéros de membre,...) ils doivent avoir accès et avec quels droits (seulement consulter, modifier, envoyer une déclaration, ...).
- le Responsable peut créer des utilisateurs avec deux profils :
  - o « Administrateur »: cet utilisateur peut, outre les accès et droits octroyés, aussi créer d'autres utilisateurs dans les applications; et
  - o « Utilisateur »: cet utilisateur ne dispose que des accès et droits octroyés dans les applications et ne peut pas créer d'autres utilisateurs.
- le Responsable est chargé de la gestion de ces utilisateurs et modifie leurs données et leurs accès et droits si la situation dans l'entreprise s'y prête.
- le Responsable est chargé du blocage d'un utilisateur si celui-ci se voit interdire l'accès à certaines données en conséquence de modifications au sein de l'entreprise (p.ex. changement de fonction, départ d'un collaborateur, etc.)

Si un collaborateur ne peut plus remplir le rôle de Responsable en raison d'un changement de situation (p.ex. licenciement, départ, changement de fonction, etc.), l'entreprise est responsable de la notification écrite ponctuelle du changement de situation à Fost Plus. Après la réception de cette notification, Fost Plus apporte les changements nécessaires (blocage du Responsable, validation d'un nouveau Responsable, etc.) avec effet immédiat.

#### **4. Utilisation correcte et sûre**

Les applications de Fost Plus sont conçues pour garantir une sécurité maximale. Fost Plus prévoit deux niveaux d'authentification de l'utilisateur :

- le nom d'utilisateur et le mot de passe; et
- la carte d'identité électronique belge ou un certificat digital de Certipost ou Globalsign.

Fost Plus détermine, pour chaque application, le niveau minimum, qui peut être accru par le Responsable de l'entreprise si on le souhaite (p.ex. en fonction de politiques de sécurité internes).

Un mot de passe provisoire est créé par le système et communiqué à l'utilisateur, sans l'intervention de Fost Plus. Lors de la première authentification, l'utilisateur doit modifier ce mot de passe.

Lorsque l'utilisateur a oublié son mot de passe, il peut demander un nouveau mot de passe qui est créé et communiqué sans l'intervention de Fost Plus.

Un mot de passe est valable durant maximum 6 mois et doit être modifié par l'utilisateur.

Après 5 tentatives de connexion erronées, le mot de passe est bloqué.

Vous déclarez expressément :

- ne pas céder vos nom d'utilisateur et mot de passe à un autre utilisateur sans notre autorisation;
- prendre des mesures de sécurité suffisantes et précises pour protéger vos nom d'utilisateur et mot de passe; et
- ne jamais utiliser le nom d'utilisateur ou le mot de passe d'une autre personne, ou ne pas autoriser une autre personne à utiliser (directement ou indirectement) votre nom d'utilisateur ou mot de passe.

Ces mesures ne produisent leurs effets que moyennant une utilisation correcte et sûre par les utilisateurs de l'entreprise. Cela signifie manipuler les mots de passe et certificats d'une manière sûre (p.ex. ne pas noter ou partager des mots de passe, ne pas sauvegarder des mots de passe dans un format lisible, choisir des mots de passe 'forts', etc.).

## **5. Caractéristiques du Service**

Fost Plus fera de son mieux pour maintenir le Service opérationnel. Fost Plus ne garantit toutefois pas que l'utilisation du Service sera ininterrompue, sûre et exempte d'erreurs. Fost Plus ne garantit pas non plus que votre utilisation du Service satisfera à vos attentes. Nous vous conseillons dès lors de lire la Clause de non-responsabilité pour utilisateurs enregistrés avant d'utiliser le Service.

Vous vous engagez à indemniser et à protéger Fost Plus contre l'ensemble des pertes, dommages, plaintes et frais, de quelque nature qu'ils soient, qui découlent ou se rapportent à une quelconque réclamation ou demande d'un utilisateur ou d'un tiers (y compris les autorités) à la suite de votre utilisation du Service et/ou de la violation de ces Critères ou de la législation en vigueur.

## **6. Conditions pour l'utilisation du logiciel Fost Plus**

L'entreprise affiliée et son Responsable s'engagent à prendre les actions et mesures nécessaires afin de répondre aux conditions suivantes:

- L'utilisation du logiciel que Fost Plus met à disposition, nécessite un système d'exploitation et un navigateur soutenus et/ou patchés par le fournisseur. Cette information se trouve sur les sites Web de ces fournisseurs.
- Des plug-ins de navigateur tels que Java, Silverlight doivent être mis à jour automatiquement.
- Un logiciel Anti-malware (antivirus) doit être installé sur le périphérique qui est utilisé et ce logiciel doit être automatiquement mis à jour.
- L'utilisateur prend toutes les précautions nécessaires pour protéger son mot de passe contre le vol et la possibilité de le copier. En cas d'abus ou de suspicion d'abus, l'utilisateur en informe Fost Plus immédiatement.
- L'utilisation du logiciel Fost Plus sur un pc public est fortement déconseillée en raison d'un risque de sécurité élevé.

Fost Plus se réserve le droit de prendre des mesures ou d'intervenir afin de garantir la continuité et le fonctionnement correct et sécurisé du logiciel.

## **7. Modification des Critères**

Fost Plus peut à tout moment modifier ces Critères. Nous annonçons chaque modification sur le site internet [www.efost.be](http://www.efost.be). Nous vous conseillons de régulièrement lire les Critères.